

Service vétérinaire – Environnement
10 Boulevard Gaston Doumergue
BP 76315
Cedex 2
44036 NANTES

NANTES, le 17/11/2022

Rapport de l'Inspection des installations classées

Visite d'inspection du 21/07/2022

Contexte et constats

Publié sur



AUCHAN

2, rue Pierre Mendès France
44230 ST SEBASTIEN SUR LOIRE

Références : [2022-03831](#)
Code AIOT : 0054401869

1) Contexte

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 21/07/2022 dans l'établissement AUCHAN implanté 2, rue Pierre Mendès France 44230 ST SEBASTIEN SUR LOIRE. L'inspection a été annoncée le 13/06/2022. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :

- AUCHAN
- 2, rue Pierre Mendès France 44230 ST SEBASTIEN SUR LOIRE
- Code AIOT : 0054401869
- Régime : Enregistrement
- Statut Seveso : Non Seveso
- Ied : Non

Hypermarché réglementé au titre des installations classées (prévention des risques accidentels et de pollution)

Les thèmes de visite retenus sont les suivants :

- [à compléter](#)

2) Constats

2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'Inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
 - le constat établi par l'Inspection des installations classées ;
 - les observations éventuelles ;
 - le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
 - le cas échéant la proposition de suites de l'Inspection des installations classées à Monsieur le Préfet; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'Inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il pourra être proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

Les fiches de constats suivantes font l'objet d'une proposition de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Proposition de suites de l'Inspection des installations classées à l'issue de la <u>présente</u> inspection (1)	Proposition de délais
1	Champ de l'autorisation	Arrêté Préfectoral du 09/11/2000, article 1 et 2.1	/	Lettre de suite préfectorale	2 mois
2	Propreté	Arrêté Préfectoral du 09/11/2000, article 2.3	/	Lettre de suite préfectorale	2 mois
4	Gestion des eaux souillées	Arrêté Préfectoral du 09/11/2000, article 4.2	/	Lettre de suite préfectorale	2 mois
6	Rejets micropolluants	Arrêté Ministériel du 24/08/2017	/	Lettre de suite préfectorale	2 mois
8	Stockage et traitement des déchets et sous-produits	Arrêté Préfectoral du 09/11/2000, article 5	/	Lettre de suite préfectorale	2 mois
14	Rétentions (stockage de produits)	Arrêté Préfectoral du 09/11/2000, article 4.6.1	/	Lettre de suite préfectorale	2 mois
15	Bassins de confinement et bassin d'orage	Arrêté Préfectoral du 09/11/2000, article 4.6.3	/	Lettre de suite préfectorale	2 mois
17	Installations de combustion	Arrêté Ministériel du 03/08/2018	/	Lettre de suite préfectorale	2 mois

(1) s'applique à compter de la date de la notification de l'acte ou de la date de la lettre de suite préfectorale

Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
3	Alimentation en eau	Arrêté Préfectoral du 09/11/2000, article 4.1	/	Sans objet
5	Valeurs limites d'émission (VLE) rejets	Arrêté Préfectoral du 09/11/2000, article 4.2	/	Sans objet
7	Eaux pluviales	Arrêté Préfectoral du 09/11/2000, article 4.4	/	Sans objet

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
9	Respect de l'obligation de tri 5 flux	Code de l'environnement du 16/07/2021, article D.543-281	/	Sans objet
10	Prévention des risques d'incendie	Arrêté Préfectoral du 09/11/2000, article 7.1	/	Sans objet
11	Installations électriques	Arrêté Préfectoral du 09/11/2000, article 7.1.2	/	Sans objet
12	Moyens de lutte contre l'incendie	Arrêté Préfectoral du 09/11/2000, article 7.2.3	/	Sans objet
13	Formation du personnel	Arrêté Préfectoral du 09/11/2000, article 7.2.3 et 7.2.4	/	Sans objet
16	Installations d'emploi de gaz à effet de serre fluorés	Arrêté Ministériel du 29/02/2016	/	Sans objet

2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Quelques mesures de maîtrise des risques à revoir (rétention notamment)

2-4) Fiches de constats

N° 1 : Champ de l'autorisation

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 09/11/2000, article 1 et 2.1
Thème(s) : Situation administrative, Nature des installations
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Activités ICPE relevant du fonctionnement autorisé de l'établissement
Constats : demande de précisions sur les volumes pour la rubrique 2221 Rubrique D 1185 à modifier Rubrique 2925 : AP d'autorisation 2000 et projet d'un local spécifique à la recharge des équipements présenté dans le dossier de demande d'auto en 1999 - Finalement modifié car projet non réalisé(AM du 29/05/2000)
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Lettre de suite préfectorale
Proposition de délais : 2mois

N° 2 : Propreté

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 09/11/2000, article 2.3
Thème(s) : Risques chroniques, Nature des installations
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Entretien des abords de l'installation classée et des réseaux
Constats : Local chaufferie à ranger Propreté sous les quais à améliorer Des cartons sont stockés au-dessus du toit des frigos
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Lettre de suite préfectorale
Proposition de délais : 2mois

N° 3 : Alimentation en eau

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 09/11/2000, article 4.1
Thème(s) : Risques chroniques, Eau
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : consommations d'eau
Constats : Global sans la galerie marchande : 8500 m ³
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 4 : Gestion des eaux souillées

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 09/11/2000, article 4.2
Thème(s) : Risques chroniques, Eau
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Collecte différenciée des eaux, bac dégraisseur
Constats : Ajout d'un dégrilleur (pour lingettes surtout provenant de la galerie) Bac à graisse Les exutoires des eaux de lavage des bacs déchets ne sont pas raccordées à l'assainissement : à revoir si lavage de poubelles sales Un local de charge ne dispose pas de système d'obturation du siphon en cas de déversement accidentel
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Lettre de suite préfectorale
Proposition de délais : 2mois

N° 5 : Valeurs limites d'émission (VLE) rejets

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 09/11/2000, article 4.2
Thème(s) : Risques chroniques, Eau
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Rejets aqueux (macropolluants)
Constats : 4 / an 1 contrôle inopiné / an Dépassements en Cu : consignes passées aux opérateurs (à suivre)
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 6 : Rejets micropolluants

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 24/08/2017
Thème(s) : Risques chroniques, Eau
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : surveillance des substances
Constats : La DDPP est en attente du positionnement de l'industriel sur les substances RSDE (courrier DDPP du 18/02/2021)
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Lettre de suite préfectorale
Proposition de délais : 2mois

N° 7 : Eaux pluviales

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 09/11/2000, article 4.4
Thème(s) : Risques chroniques, Eau
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : collecte différenciée des eaux, bac dégraisseur, surveillance de la qualité
Constats : 3 séparateurs EP
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 8 : Stockage et traitement des déchets et sous-produits

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 09/11/2000, article 5
Thème(s) : Risques chroniques, Traitement et rejets des effluents, déchets et sous-produits
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Modalités de stockage, limitation des déchets sur le site
Constats : Documents DAC non disponibles sur site pour l'expédition des sous-produits animaux Pour les biodéchets, non respect du principe de proximité (traitement dans le 92, SARIA Clichy) En attente de récupération des BSD de désuileurs d'ORTEC)
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Lettre de suite préfectorale
Proposition de délais : 2mois

N° 9 : Respect de l'obligation de tri 5 flux

Référence réglementaire : Code de l'environnement du 16/07/2021, article D.543-281
Thème(s) : Risques chroniques, Traitement et rejets des effluents, déchets et sous-produits
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Tri 5 flux
Constats : Tri 5 flux conforme. Modes d'enlèvement : - cintres, plastiques, papier : PAPREC - bois et palettes : SUEZ - métal : GDE ; déchets dangereux : VEOLIA ; piles et néons (Recyclum) - sous-produits animaux : enlèvements SPAn les lundi et jeudi
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 10 : Prévention des risques d'incendie

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 09/11/2000, article 71
Thème(s) : Risques chroniques, Sécurité
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Conception, stockages, installations électriques
Constats : 3 réserves de papiers et conditionnement
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 11 : Installations électriques

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 09/11/2000, article 7.1.2
Thème(s) : Risques accidentels, Sécurité
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Vérification et entretien des installations électriques
Constats : Q18 du 24/02/2021 avec suivi des NC (restait 4 disjoncteurs) Q18 du 24/06/22 idem
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 12 : Moyens de lutte contre l'incendie

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 09/11/2000, article 7.2.3
Thème(s) : Risques accidentels, Sécurité
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Présence des moyens de lutte et vérifications périodiques associées
Constats : 5 poteaux incendie, vérifiés, extincteurs vérifiés, environ 70 RIA Systèmes de détection incendie vérifiés, sprinklage contrôlé annuellement 1 bassin incendie ; réserve sprinklage (devrait être remplacé par poche souple) DéTECTEURS de fumée. Asservissement auto notamment sur chaufferie (électrovanne), mais pas sur désenfumage.
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 13 : Formation du personnel

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 09/11/2000, article 7.2.3 et 7.2.4
Thème(s) : Risques accidentels, Sécurité
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Mise en œuvre des moyens d'intervention
Constats : Formation vue (5 SIPA 2 et 1 SIAP 3 (resp. sécurité)), recyclages internes (Auchan national) Personnels formés arrêt d'urgence Astreinte technique
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 14 : Rétentions (stockage de produits)

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 09/11/2000, article 4.6.1
Thème(s) : Risques accidentels, Eau
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Absence de stockage de produits dangereux dans des lieux inadaptés, rétentions
Constats : Globalement conforme sauf pour un produit combustible stocké dans la zone déchets sans rétention
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Lettre de suite préfectorale
Proposition de délais : 2mois

N° 15 : Bassins de confinement et bassin d'orage

Référence réglementaire : Arrêté Préfectoral du 09/11/2000, article 4.6.3
Thème(s) : Risques accidentels, Eau
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : Conformité du bassin de confinement
Constats : Non conformité : kit anti-pollution plus à jour. Prévoir une procédure d'intervention pour le confinement des eaux d'extinction (à tester)
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Lettre de suite préfectorale
Proposition de délais : 2mois

N° 16 : Installations d'emploi de gaz à effet de serre fluorés

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 29/02/2016
Thème(s) : Risques chroniques, Surveillance des émissions
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : fluides autorisés et entretien des installations
Constats : Vérifications opérées : - déc. 2018 (centrales « +2 » et « -2 ») - avril 2021 (centrales « +1 » et « -1 ») - 8 mars 2022 (R448A) Fuites en août et décembre 2021 limitées car détectées rapidement à l'aide du DNI (détection des niveaux de remplissage avec alarme)
Type de suites proposées : Sans suite
Proposition de suites : Sans objet

N° 17 : Installations de combustion

Référence réglementaire : Arrêté Ministériel du 03/08/2018
Thème(s) : Risques chroniques, surveillance des émissions
Point de contrôle déjà contrôlé : Sans Objet
Prescription contrôlée : consignes d'exploitation, maintenance, résultats de surveillance des rejets
Constats : Chaudière neuve, sera vérifiée cet hiver. 2 chaudières < 0,5 MW 1 groupe électrogène 1300 kW Présence dans le local chaufferie de produits/ matériel sans rapport avec l'activité : - 1 adoucisseur d'eau avec stockage de sel - peinture inflammable - vieux matériel à jeter (+ néon mal fixé)
Type de suites proposées : Avec suites
Proposition de suites : Lettre de suite préfectorale
Proposition de délais : 2mois